

LIVRABLE O2 – LIGNES DIRECTRICES POUR LES RAPPORTS INDIVIDUELS

1. Introduction

- **Brève présentation de votre structure, de ses activités, de son public-cible ainsi que des caractéristiques de son territoire d'action**

CEFAL est un centre de formation professionnelle créée en 1972. Ses 3 établissements (2 dans la province de Ravenne et 1 dans la province de Bologne) sont accrédités/agrérés par la Région d'Emilie-Romagne et disposent d'un système qualité certifié conforme à la norme internationale UNI EN ISO9001.

Sa mission est de promouvoir le développement intégral des personnes et le soutien au développement inclusif, solidaire et durable de la société à travers des interventions dans le secteur de la formation et de l'inclusion sociale, ouvertes aux changements sociaux et flexibles par rapport aux nouvelles exigences émergentes des sujets du territoire (les jeunes et leur familles, les adultes, les institutions, le système économique et productif, les organisations sociales privées...).

Depuis 1994, il a conçu et géré des projets en coopération avec d'autres pays de l'UE, les Balkans, l'Europe de l'Est, du Sud de la Méditerranée (depuis 2010 également au Mexique), où il a établi des relations avec les organisations publiques et privées pour des activités de développement conjoint de modèles ou des dispositifs innovants, l'échange de bonnes pratiques / innovations / expérience dans l'éducation, l'inclusion sociale et le développement local au sens large. Les secteurs d'action historiquement les plus importants développés par CEFAL sont la formation pour les jeunes (en particulier les 15-18 ans) et les interventions de formation et inclusion sociale pour sujets en difficulté (de tout âge). Caractérisent les actions de formation de CEFAL les méthodes d'enseignement qui font largement référence aux méthodes de l'alternance, l'apprentissage par l'expérience pratique, notamment par l'apprentissage, les

stages, l'expérience de travail dans un sens large, et , depuis 2011, par la gestion d'une entreprise de formation (restaurant didactique ouvert au public).

Parmi ses trois sièges à Bologne, Faenza et Lugo (RA) , CEFAL gère anuellement environ 20 parcours de IEFP (cours de deux ans pour l'accomplissement du droit - devoir d'éducation et de formation dans la formation professionnelle) avec un total de 400 étudiants environ.

- **Présentation générale de la notion et des caractéristiques du décrochage scolaire dans votre pays (ou sur votre territoire)**

En Italie l'enseignement obligatoire dure dix ans, de 6 à 16 ans, et comprend les huit années du premier cycle de l'éducation scolaire (cinq années d'école primaire et trois années de l'enseignement secondaire) et les deux premières années du second cycle (école supérieure). Après avoir terminé le premier cycle scolaire, les deux dernières années d'instruction obligatoire (14-16 ans) peuvent être effectués dans l'école secondaire, juridiction de l'État (lycées, écoles techniques, écoles professionnelles), ou dans la formation professionnelle (compétence régionales).

Tous les jeunes doivent respecter le droit / devoir d'instruction et de formation pour au moins 12 ans, jusqu'au diplôme ou une qualification (durée trois ans) entre les 18 ans. Les jeunes de 15 ans peuvent même s'acquitter de la dernière année de l'enseignement obligatoire à travers le contrat d'apprentissage.

L'obligation d'instruction se réfère à la fois à l'inscription et à la fréquence des différents parcours, et peut être acquitté dans les écoles publiques ou dans les écoles privées, mais aussi à travers l'éducation en famille, en respectant certaines conditions; dans l'éducation et la formation professionnelle, à l'échelle régionale, l'obligation d'instruction (deux dernières années) est réalisée par les organismes de formation.

Les parents des élèves, ou toute personne qui prend la place, sont responsables de l'enseignement obligatoire de leurs enfants, tandis que la supervision sur l'obligation

d'instruction est de compétence des municipalités de résidence et des directeurs des écoles où sont inscrits les élèves.

À la fin de la période de scolarité obligatoire, en cas de non-poursuite du parcours scolaire, on donne à l'étudiant une déclaration d'accomplissement de la scolarité obligatoire qui contient les compétences acquises ; ce document constitue un crédit formatif en cas de continuation dans la formation professionnelle.

Les jeunes qui ne sont plus dans un processus d'éducation et / ou de formation professionnelle ou bien engagé dans l'emploi pendant de longues périodes sont destinés à avoir plus de difficultés pour l'insertion dans le marché du travail, avec des conséquences négatives sur le plan personnel, social et économique. Pour cette raison, au niveau européen, depuis plusieurs années une attention particulière est accordée à la condition de ces jeunes: les NEET (Not in Education, Employment or Training).

Selon la publication annuelle de l'ISTAT (Institut National de Statistique), «Nous, Italie 2013," en Italie en 2011 plus de deux millions de jeunes (22,7% de la population entre 15 et 29 ans) ne sont pas dans les circuits d'études ou de travail. La condition des NEET est plus élevée chez les femmes (25,4%) que chez les hommes (20,1%). Après une période pendant laquelle le phénomène a montré une légère régression (entre 2005 et 2007 était allé de 20,0 à 18,9%), l'incidence NEET a eu une croissance. En Italie, la proportion de NEET est beaucoup plus élevée que la moyenne européenne (22,7% et 15,4% respectivement). L'incidence est significativement plus élevée que les grands pays européens comme l'Allemagne (9,7%), la France (14,5%) et l'Angleterre (15,5%) et plus proche de celle de l'Espagne (21,1%).

Les données relatives à l'Emilia Romagne (15,3% des NEET) montrent une situation bien meilleure que le cadre national (22,7%) et un peu mieux même par rapport à la moyenne de l'UE27 (15,4%).

- **Existe-t-il des politiques ou des initiatives locales (sur votre territoire) pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de décrochage scolaire ? Si oui, de quels types ?**

A niveau départemental de Bologne en 2009 s'est constitué le "Groupe entre - institutions pour le contraste à la dispersion et pour la promotion du succès scolaire et formatif", coordonné par les Services École et Formation et Politique Sociales de la Province de Bologne qui se rencontre sur le sujet périodiquement. Au groupe participent des représentants d'Instituts Scolaires, des Organismes de formation accrédités, le Bureau Scolaire Territorial, les Centres pour l'emploi, les Services Sociaux et Sanitaires Territoriaux, le Centre Services "Aneka" de l'institution Minguzzi de la Province de Bologne, les Mairies de Bologne et d'Imola, la Nouvelle Circonscription d'Imola.

Les objectifs du groupe inter-institutionnel sont:

- a) améliorer le système de communication entre écoles et territoire;
- b) activer la comparaison entre fonctionnaire de différentes institutions (Ecole, Mairie, Organismes de Formation, Services sociaux) pour la diffusion de bonnes pratiques; activité de formation jointe et répandre renseignements;
- c) déterminer procédures et instruments de travail partagés (Protocoles provinciaux déclinés dans les différents territoires).
- d) Intégrer interventions et ressources;
- e) recherches sur thématiques spécifiques aux buts du contraste à la dispersion scolaire;
- f) contrôler le phénomène
- g) promouvoir des projets transnationaux et nationaux innovateurs.

Le groupe a élaboré des lignes directrices provinciales pour le "contraste à la dispersion et la promotion du succès scolaire et formatif" ont été souscrites par tous les membres des institutions et organismes accrédités privées (2009, en cours de révision)

Effets attendus :

- a) Lutter contre la dispersion scolaire et formative en réduisant significativement le numéro des jeunes qui abandonnent les parcours scolaires et formatifs prématurément, sans avoir acquitté le devoir/droit à l'instruction et à la formation.

- b) Élaborer procédures partagées de raccordement et communication pour recevoir et renforcer la liaison entre École, Organismes de formation professionnelle, Famille, Services, ressources du territoire, pour soutenir le séjour des jeunes dans le contexte d'instruction et formation;
- c) Définir indicateurs et signaux de risque de dispersion partagés au niveau provincial;
- d) Soutenir la définition d'Accords territoriaux entre École, Institutions du territoire et Services;
- e) Développer les procès de co-projet didactique et éducatif entre Écoles et entre Écoles Services et territoire, finalisé à définir stratégies intégrées d'intervention.

On a ensuite établi un Tableau des Referentes pour la Lutte à la Dispersion Scolaire et Formative.

Le Tableau recueille les noms des Referentes des Services Éducatifs, Sociaux, Sanitaires, des Écoles, des Organismes de formation professionnelle et des Tutor pour l'obligation formative des Centres pour l'emploi, en proposant la subdivision territoriale pour District/Domaine et Centres pour l'emploi. Le Référent est la personne à contacter en cas de situations problématiques qui peuvent prélude à un risque de décrochage scolaire et formative. Le but de l'outil est de permettre aux différents acteurs qui s'occupent des interventions éducatives, d'orientation et formatives des jeunes en obligation d'instruction et de formation, de déterminer sur le territoire de résidence de l'étudiant ou dans la structure et formatif scolaire dans laquelle il est inséré, les referents avec lesquels se raccorder en premier temps pour la définition d'un parcours partagé en collaboration avec la famille.

Le groupe inter-institutionnel a également créé:

- le Website thématique Aneka

Le Website coordonné par le Service Publique pour la Santé et Service École et Formation dédiées à la promotion du bien-être scolaire et formatif. Il s'agit d'une

récolte de matériels et de documentations sur le sujet du contraste à la dispersion. Effets attendus : Copartage d'approfondissements et réflexions sur le territoire provincial et de la part des différents acteurs du réseau: système scolaire et formatif, social et sanitaire.

- L' Observatoire sur la scolarité provinciale

L' Observatoire sur la scolarité est un instrument de relevé et élaboration de données crée pour lutter contre la dispersion scolaire et formative, fournir instruments pour l'évaluation du système de l'instruction et de la formation, soutenir le plan de politique sur les sujets de l'instruction et de la formation, pour le soutien du droit à apprendre pour tout l'arc de la vie. Effets attendus : élaboration des données au niveau provincial et de district, élaboration annuelle de report sur la scolarité.

- **Existe-t-il un système de suivi des personnes issues du décrochage scolaire en lien avec les tentatives pour leur insertion ?**

- L' Observatoire sur la scolarité provinciale

L' Observatoire sur la scolarité est un instrument de relevé et élaboration de données crée pour lutter contre la dispersion scolaire et formative, fournir instruments pour l'évaluation du système de l'instruction et de la formation, soutenir le plan de politique sur les sujets de l'instruction et de la formation, pour le soutien du droit à apprendre pour tout l'arc de la vie. Effets attendus : élaboration des données au niveau provincial et de district, élaboration annuelle de report sur la scolarité.

- **Quelles catégories d'organismes travaillent dans ce secteur (types en précisant si il s'agit du secteur privé/public/social/etc) ?**

Services Éducatifs (publics et privés à travers les coopératives)

Services Sociaux (publics)

Services Sanitaires (publics)

Écoles

Organismes de formation professionnelle (publics et privés)

Centres pour l'emploi à travers les Tutor pour l'obligation formative (publics)

- **Comment sont approchés les jeunes en situation de décrochage scolaire (pour les informer et les inciter à suivre les programmes) ?**

Les rapports du service de tutorat avec les différents sujets sont organisés de la manière suivante:

- l'école secondaire de premier degré, à travers le coordonnateur de la classe ou à travers le dirigeant, peut signaler au service de tutorat les élèves qui ont déjà 15 années et qui sont, selon l'école, à risque de décrochage. Le Service peut contacter les élèves pour les accompagner dans un parcours orientatif visant à les faire rentrer dans un parcours de instruction ou de formation.
- l'école secondaire supérieure ou le centre de formation professionnelle signalent au service les jeunes qui ont quitté l'école ou la formation ou qui sont à risque de décrochage; dans le premier cas le service intervient, en offrant aux jeunes un parcours pour la réadmission ou pour passer à d'autres cours ; dans le deuxième cas, le service met en œuvre des actions de suivi et, en même temps, support le retour dans l'école ou dans l'éducation et la formation professionnelle
- Pour les jeunes pris en charge par les services éducatifs / sociaux ou qui arrivent spontanément aux Centres pour l'Emploi, le service de tutorat peut offrir, en accord avec les services mêmes et avec l'école, des activités d'orientation, de support à la choix d'un parcours scolaire ou de formation, qui impliquent aussi les familles.

- Outils (services de conseil, soutien juridique et psychologique, orientation professionnelle, conseil en entreprise, etc)
 - Guichet pour le soutien psychologique
 - Orientation professionnelle
 - Counselling
 - Support pour la création d'entreprise
 - Atelier individuel ou par petits groupes dans la formation professionnelle
 - Périodes de stage en entreprise (alternance étude/travail)
-
- **Pratiques (allocations à but éducatif, sécurité sociale, etc)**

La plupart des financements pour l'éducation publique arrive du **Ministère de l'Éducation**, qui paie les salaires du personnel de l'école et donne le fond pour le fonctionnement des écoles. Les acteurs qui financent actuellement l'éducation publique sont plusieurs. Les **municipalités** assurent toutes les fonctions auxiliaires (repas, transports ...), ont en charge les coûts des services publics et sont propriétaires de bâtiments utilisés pour les écoles d'enseignement pré-scolaire, primaire et collège. Les **Provinces**, étant propriétaires des bâtiments utilisés pour les écoles d'enseignement secondaire, sont responsables de l'achat de matériel didactique et de mobiliers pour les écoles, ainsi que du paiement des services publics (eau, électricité, gaz, etc ...). Les **Régions** ont des responsabilités pour l'organisation scolaire et pour le système de formation professionnelle, et grâce à la réforme du Titre V de la Constitution, même pour des fonctions traditionnellement de l'État (tels que le droit à l'éducation et l'articulation du réseau scolaire). Même si les Régions ne jouent pas un rôle dans le système de financement des écoles, une certaine quantité de ressources est toujours assignée à leur disposition par le ministère pour les livres et les bourses d'étude.

Enfin, aussi au cours des dernières années les écoles ont recours, en grande partie, à une augmentation des frais d'inscription payés par **les familles** et, même si légèrement, à des expériences d'auto-financement, en particulier pour les écoles de 2°

degré. Bien qu'ils soient sans aucun doute importante, la mesure de la contribution de ces acteurs est faible par rapport au total des dépenses engagées par l'État.

- **Formation professionnelle (objet, durée en jours/heures, certificat à la fin de la formation, etc)**

Avec la loi régionale n . 5 du 30/06/2011 l' Émilie-Romagne a décrit le système régional de l'éducation et la formation professionnelle (IEFP), qui a démarré dans l'année scolaire 2011/2012.

En Emilie -Romagne, les étudiants sortants du collège peuvent choisir entre :

- L'école supérieure (lycée, technique ou professionnel), qui prévoit cinq années d'école pour obtenir un diplôme secondaire supérieur;
- un cours de formation professionnelle de 3 ans , pour atteindre une qualification professionnelle régional reconnue au niveau national et européen .

Après avoir obtenu le titre à l'issue du premier cycle de l'école (collège) , les étudiants qui veulent obtenir la qualification de trois ans , doivent aller dans une école professionnelle , et fréquenter une première année, obligatoire, qui est fortement orientatif et de préparation au cours de formation professionnelle .

À la fin de la première année , les étudiants peuvent :

- continuer encore dans la formation professionnelle auprès de l'école, jusqu'à la qualification (3^e année) et, s'ils veulent, jusqu'au diplôme final au bout de cinq ans;
- continuer auprès d'un organisme de formation professionnelle agréé par la région Emilie -Romagne . En ce cas-là, une fois obtenue la qualification de formation professionnelle , l'étudiant peut retourner à l'école après l'évaluation des crédits de la formation, et continuer jusqu'au diplôme de cinq ans , ou de continuer à se former, en choisissant parmi les possibilités du système de formation régional ou encore il peut accéder au travail .

L'école et l'organisme de formation coopèrent fortement et donnent la même qualification professionnelle avec des différentes méthodes d'enseignement .

À la fin d'un cours de trois années de IEFP en Emilie -Romagne sont réalisables **22 qualifications régionales**, liées à des profils nationaux, **reconnues au niveau national et européen** . La programmation des qualification disponibles dans les instituts professionnels et dans les organismes de formation sont différents dans les divers territoires. Certaines qualifications sont atteints à la fois dans un institut professionnel ou dans un établissement de formation ; d'autres ne sont offerts que par l'un des deux sujets . Dans tous les cas la première année de formation est à faire prés d'un institut professionnel.

- **Stage ou apprentissage en entreprises en relation avec le métier ?**

En Emilie-Romagne sont prévus trois types de stage pour qui n'est pas dans un parcours formatif:

- Le premier, avec des fins d'orientation et de formation, vise à faciliter les choix professionnel et l'employabilité des jeunes dans la période de transition entre la formation (École / université / professionnelle) et le travail, par le biais d'une formation

en contact directe avec le monde du travail. Les bénéficiaires sont les personnes qui ont atteint un titre de l'étude au cours des douze derniers mois.

- Le deuxième type concerne l'insertion ou la ré-insertion au travail, surtout pour les chomeurs

- Le troisième type concerne l'insertion ou la ré-insertion au travail en faveur des personnes handicapées, les personnes défavorisées, ainsi que les demandeurs d'asile et les titulaires de protection internationale ou humanitaire et les gens dans les programmes de protection sociale (réfugiés).

La loi prévoit l'obligation de fournir au stagiaire une indemnité de € 450 par mois.

Il y a une autre forme d'apprentissage : le « contrat d'apprentissage », qui s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 29 ans et qui permet d'acquérir une qualification professionnelle . Cela régle un contrat de travail dans lequel la société s'engage à former l'apprenti par des phases de enseignement pratique et par la formation technique .

L'employeur, en plus de payer une redevance pour le travail de l'apprenti, doit assurer une formation.

- **Les jeunes doivent-ils payer pour prendre part à ces activités ?**

Non, les activités sont toujours gratuites.

- **Leur emploi dans les entreprises est-il subventionné (entièrement couvert, en partie-combien) ?**

Les activités de stage dans un parcours de formation ne sont pas payées.

Si le stage ne fait pas partie d'un cours de formation ou d'un parcours scolaire (en italien « tirocinio ») les personnes sont payés dans les facons suivantes : pour les jeunes plus agés que 24 ans, ils sont payés entièrement par l'entreprise (maximum 3 mois et € 500 euros par mois) ; pour les jeunes 16-24 qui rentre dans le programme européen « Garantie pou la jeunesse » est prévu un payement maximum de € 500, dont 350 payé par l'entreprise et 150 par le programme européen.

Pour le contrat de travail en apprentissage, l'entreprise paie entièrement les frais.

- **Existe-t-il des incitations financières à la création d'entreprises ou à l'auto-emploi? Et lesquelles (brève description).**

Le gouvernement fournit des incitations pour la création de nouvelles entreprises ou l'expansion de celles qui existent dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat et pour la fourniture de services. Les interventions de facilitation pour la création d'entreprise des jeunes est réglée par le décret 21. Avril 2000, n. 185.

La prestation est versée aux sociétés constituées principalement par des jeunes âgés entre 18 et 35 ans.

Le montant maximal financé est de 2,5 millions d'euros.

Même les régions peuvent décider de donner des incitations financières pour l'auto-emploi des jeunes.

La mairie de Bologne fait chaque année un avis pour financer les entreprises des jeunes (18-35) dans les domaines de l'artisanat artistique, de la mode, ou pour les entreprises technologiques; les jeunes doivent ouvrir leur entreprise dans des zones à risque de dégradation.

2. Méthodologie d'analyse des questionnaires et présentation des résultats par territoire

- **Présentation de la notion de décrochage scolaire et de ses caractéristiques dans chaque territoire/pays**

En Italie l'enseignement obligatoire dure dix ans, de 6 à 16 ans, et comprend les huit années du premier cycle de l'éducation scolaire (cinq années d'école primaire et trois années de l'enseignement secondaire) et les deux premières années du second cycle (école supérieure). Après avoir terminé le premier cycle scolaire, les deux dernières années d'instruction obligatoire (14-16 ans) peuvent être effectués dans l'école secondaire, juridiction de l'État (lycées, écoles techniques, écoles professionnelles), ou dans la formation professionnelle (compétence régionales).

Tous les jeunes doivent respecter le droit / devoir d'instruction et de formation pour au moins 12 ans, jusqu'au diplôme ou une qualification (durée trois ans) entre les 18

ans. Les jeunes de 15 ans peuvent même s'acquitter de la dernière année de l'enseignement obligatoire à travers le contrat d'apprentissage.

Les jeunes qui ne sont plus dans un processus d'éducation et / ou de formation professionnelle ou bien engagé dans l'emploi pendant de longues périodes sont destinés à avoir plus de difficultés pour l'insertion dans le marché du travail, avec des conséquences négatives sur le plan personnel, social et économique. Pour cette raison, au niveau européen, depuis plusieurs années une attention particulière est accordée à la condition de ces jeunes: les NEET (Not in Education, Employment or Training).

Selon la publication annuelle de l'ISTAT (Institut National de Statistique), «Nous, Italie 2013,» en Italie en 2011 plus de deux millions de jeunes (22,7% de la population entre 15 et 29 ans) ne sont pas dans les circuits d'études ou de travail. La condition des NEET est plus élevée chez les femmes (25,4%) que chez les hommes (20,1%). Après une période pendant laquelle le phénomène a montré une légère régression (entre 2005 et 2007 était allé de 20,0 à 18,9%), l'incidence NEET a eu une croissance. En Italie, la proportion de NEET est beaucoup plus élevée que la moyenne européenne (22,7% et 15,4% respectivement). L'incidence est significativement plus élevée que les grands pays européens comme l'Allemagne (9,7%), la France (14,5%) et l'Angleterre (15,5%) et plus proche de celle de l'Espagne (21,1%).

Type et caractéristiques des organismes afférents (les organismes sont répartis en 2 catégories : ceux qui planifient et institutionnalisent les politiques et ceux qui les mettent en œuvre dans les domaines de la lutte contre le décrochage scolaire et surtout de la réinsertion)

Administration et gestion à niveau centrale et / ou régionale

Le ministère de l'Université et de la recherche en éducation (MIUR) est responsable de l'administration du système éducatif au niveau central.

Au niveau décentralisé, et seulement pour l'éducation scolaire, le ministère de l'Education opère à travers les bureaux régionaux de l'éducation (USR) qui à son tour sont divisés en zones géographiques au niveau provincial. Au niveau municipal, il n'y a pas de bureaux décentralisés du ministère.

Le ministère de l'Éducation, l'Université et de la Recherche (MIUR)

Le ministère de l'Éducation est organisée en trois départements. Le ministère de l'éducation est responsable de la mise en œuvre du règlement de l'école et de l'organisation générale de l'enseignement scolaire, de la définition des objectifs de la formation et de l'état juridique, économique et sociale du personnel de l'école.

Le Département de la planification et de la gestion des ressources humaines et financières exerce des fonctions pour la gestion des politiques financières, des achats, de la gestion des ressources humaines de l'administration scolaire, de la gestion des systèmes informatiques.

Le Département pour l'Université, l'AFAM, et la recherche, a des fonctions spécifiques: la direction et la coordination des Universités et de l'AFAM, la réglementation générale et le financement des universités; le suivi et l'évaluation de l'université et des enseignement supérieur dans l'art, la musique et la danse; la mise en œuvre des normes européennes et internationales; la politique, la planification et la coordination de la recherche au niveau national, international et de l'UE.

Les bureaux régionaux de l'éducation (USR)

Le Bureau régional d'éducation est un organisme du ministère de l'Éducation. En règle générale, est divisé par fonction et il est présent sur le territoire, avec des bureaux au niveau provincial (territorial).

Usr surveille la conformité avec les normes générales de l'éducation et le niveau de base de la performance, la mise en œuvre de l'école, sur l'efficacité des activités de formation et le respect des standard définis. Les bureaux territoriaux n'ont pas une véritable autonomie. Ils jouent, entre autres, des fonctions d'assistance, conseils et soutien aux écoles pour les procédures administratives et de la comptabilité administrative et, pour l'innovation didactique et formative et ils sont impliqués dans

le suivi de la sécurité des bâtiments. Ils prennent soin de l'état d'intégration des enfants immigrés et des étudiants handicapés, de la promotion et de l'encouragement de la participation des étudiants et, en liaison avec les municipalités, vérifier la fréquence obligatoire.

Administration au niveau régional

Les régions ont une compétence législative sur le système d'instruction et une compétence exclusive pour l'instruction et la formation professionnelle, pour ce qui concerne la programmation et la gestion de l'offre de formation à travers les organismes accrédités. Les régions exercent les fonctions de leur expertise en matière d'éducation et de formation à travers les Assessorat de l'éducation et de la formation.

Administration et gestion au niveau local

L'administration locale est actuellement divisé en deux niveaux: provinciaux et municipaux, avec expertises différents selon les domaines et les niveaux des écoles. Aux provinces sont attribués les fonctions en thème d'éducation, limitées à l'école de l'enseignement secondaire. L'administration municipal, représentant souvent petites communautés résidentielles et des zones limitées, est distribués globalement dans toute l'Italie et gère, pour sa compétence et par procuration des régions ou des provinces, de fonctions et services nécessaires à l'exploitation au pré-primaire, primaire et secondaire inférieur.

Quant à la formation professionnelle de compétence régionale, il existent des agencesformatives publics, provinciaux et municipaux, et des organisme accrédité privés, qui offrent des cours de formation professionnelle pour les jeunes de moins de 18 ans ou pour les adultes.

- **Types de politiques pour la prévention contre le décrochage scolaire**

Les indications fournies par l'administration du Ministère de l'Éducation afin de réduire le décrochage scolaire se composent de trois lignes d'action :

1. la cohérence dans le temps des actions et la coordination entre les promoteurs des politiques , ainsi que l'évaluation des résultats ;
2. un approche basée sur les compétences de base et la personnalisation de l'apprentissage ;
3. le partenariats entre les écoles , le territoire, la famille, les organismes éducatifs .

Pour combattre le décrochage le modèle adopté par l'école italienne tourne autour de l'objectif de l'inclusion et au droit/devoir d' instruction et de formation . Dans le système italien l'enseignement obligatoire concerne le groupe d'âge entre 6 et 16 ans et est acquitté avec la fréquence du premier cycle de l'enseignement et les deux premières années de diplôme d'études secondaire ou , alternativement , avec des cours de formation professionnelle développés par les régions ou par des instituts professionnels .

Après 16 ans il ya l'obligation de formation , conçu comme un droit /devoir d'éducation et de formation jusqu'à l'obtention d'une qualification de trois ans, à obtenir avant l'âge de dix-huit ans .

Cette formation obligatoire peut être faite en terminant l'école et en arrivant au diplôme, ou bien , après les deux premières années de l'école secondaire , en faisant une formation professionnelle pour obtenir la qualification ou , enfin, en travaillant avec un contrat d'apprentissage.

Dans le document du ministère de l'Education , " La route italienne pour une école interculturelle et pour l'intégration des étudiants étrangers " de 2007 ont a identifiés des principes et des stratégies pour l'inclusion.

En plus, ont a mis en place des interventions spécifiques concernant l'éducation des élèves et des étudiants immigrés et des Roma (fonds pour les zones avec un processus migratoire forte) , ainsi que des écoles en prison ou à l'hôpital.

Les principales activités pour prévenir le décrochage scolaire au cours des dernières années ont été réalisées à travers les plans opérationnels nationaux (PON) . De 2002 à 2006 , le PON a fait plusieurs actions contre la dispersion . En 2007-2013 dans le cadre de la PON ont a investi € 270 000 000 (5.700 projets) . Les activités visent à la promotion de ' expériences positives de prévention et de lutte contre le décrochage , qui peuvent être présentée comme un modèle d'intervention , des prototypes , pour tous les écoles " .

Per quanto riguarda l'inclusione e l'integrazione dei figli degli immigrati, si sono messi in atto – in questi anni – numerosi interventi e soluzioni adottate per ridurre il gap linguistico e culturale: utilizzo di personale specializzato nell'insegnamento della cosiddetta L2, uso di mediatori, didattiche integrative, progetti interculturali e laboratori linguistici di transizione.

Dans le cadre de l'autonomie des écoles , en plus , elles peuvent organiser, dans leur partie "libre" du programme , des initiatives de soutien , la récupération et l'orientation , ainsi que des programmes et des interventions à financer avec le Fonds permanent pour l'amélioration de l'offre de formation, par exemple l'extension du temps à l'école pour des groupes d'étudiants, le renforcement des compétences de base et l'individualisation des parcours.

Quant à l'inclusion et l'intégration des enfants immigrés , on a mis en place - au cours des dernières années - de nombreuses interventions et des solutions adoptées pour réduire l'écart linguistique et culturel : l'utilisation de professionnels spécialisés dans l'enseignement de la langue 2, l'utilisation de médiateurs , des projets interculturels

- **Politiques pour limiter les impacts négatifs du décrochage scolaire**

A niveau départemental de Bologne en 2009 s'est constitué le "Groupe entre institutions pour le contraste à la dispersion et la promotion du succès scolaire et formatif", coordonné par les Services École et Formation et Politique Sociales de la Province de Bologne qu'il se rencontre sur le sujet périodiquement. Au groupe participent représentants d'Instituts Scolaires, Organismes de formation accrédités, Bureau Scolaire Territorial, Centres pour l'emploi, Services Sociaux et Sanitaires Territoriaux, Centre Services "Aneka" de l'institution Minguzzi de la Province de Bologne, Mairie de Bologne et d'Imola, Nouvelle Circonscription d'Imola.

Les objectifs du groupe inter-institutionnel sont:

- h) améliorer le système de communication entre écoles et territoire;
- i) activer la comparaison entre fonctionnaire de différentes institutions (Ecole, Mairie, Organismes de Formation, Services sociaux) pour la diffusion de bonnes pratiques; activité de formation jointe et répandre renseignements;
- j) déterminer procédures et instruments de travail partagés (Protocoles provinciaux déclinés dans les différents territoires).
- k) Intégrer interventions et ressources;
- l) recherches sur thématiques spécifiques aux buts du contraste à la dispersion scolaire;
- m) contrôler le phénomène
- n) promouvoir des projets transnationaux et nationaux innovateurs.
- o)

Le groupe a élaboré des lignes directrices provinciales pour le "contraste à la dispersion et la promotion du succès scolaire et formatif" ont été souscrites par tous les membres des institutions et organismes accrédités privées (2009, en cours de révision)

Effets attendus :

- f) Contrarier la dispersion scolaire et formative en réduisant significativement le numéro des jeunes qui abandonnent les parcours scolaires et formatifs prématurément, sans avoir acquitté le devoir/droit à l'instruction et à la formation.
- g) Élaborer procédures partagées de raccordement et communication pour recevoir et renforcer la liaison entre École, Organismes de formation professionnelle, Famille, Services, ressources du territoire, pour soutenir le séjour des jeunes dans le contexte d'instruction et formation;
- h) Définir indicateurs et signaux de risque de dispersion partagés au niveau provincial;
- i) Soutenir la définition d'Accords territoriaux entre École, Institutions du territoire et Services;
- j) Développer les procès de co-projet didactique et éducatif entre Écoles et entre Écoles Services et territoire, finalisé à définir stratégies intégrées d'intervention.

Il a ensuite été établi un Tableau des Referentes pour le Contraste à la Dispersion Scolaire et Formative.

Le Tableau recueille les noms des Referentes des Services Éducatifs, Sociaux, Sanitaires, des Écoles, des Organismes de formation professionnelle et des Tutor pour l'obligation formative des Centres pour l'emploi, en les proposant la subdivision territoriale pour District/Domaine et Centres pour l'emploi. Le Referente est la personne à contacter en cas de situations problématiques qui peuvent prélever à un risque de dispersion scolaire et formative. Le but de l'instrument est permettre aux différents acteurs qu'ils s'occupent des interventions éducatives, d'orientation et formatives des jeunes en obligation d'instruction et de formation, de déterminer sur le territoire de résidence de l'étudiant ou dans la structure et formatif scolaire dans lequel il est inséré, les referents avec lequel se raccorder en premier instance pour la définition d'un parcours partagé en collaboration avec la famille.

Le groupe inter-institutionnel a également créé:

- le Website thématique Aneka

Le Website coordonné par le Service Publique pour la Santé et Service École et Formation dédiées à la promotion du bien-être scolaire et formatif. Il s'agit d'une récolte de matériels et de documentations sur le sujet du contraste à la dispersion. Effets attendus : Copartage d'approfondissements et réflexions sur le territoire provincial et de la part des différents acteurs du réseau: système scolaire et formatif, social et sanitaire.

- L' Observatoire sur la scolarité provinciale

L' Observatoire sur la scolarité est un instrument de relevé et élaboration de données crée pour lutter contre la dispersion scolaire et formative, fournir instruments pour l'évaluation du système de l'instruction et de la formation, soutenir le plan de politique sur les sujets de l'instruction et de la formation, pour le soutien du droit à apprendre pour tout l'arc de la vie. Effets attendus : élaboration des données au niveau provincial et de district, élaboration annuelle de report sur la scolarité.

- **Méthodes d'approche des jeunes**

A Bologne, la «Guide pour le contraste provincial au décrochage», ainsi que des procédures pour améliorer la communication entre les écoles, les organismes de formation , la famille, les services et les ressources du territoire , indiquent également la modalité de connexion avec la famille, les processus de collaboration et de co-conception pédagogique et éducative entre les écoles et entre les écoles et entre les écoles et les organismes de formation.

Selon cette guide, pour éviter le risque de décrochage , les directeurs d'école et les directeurs des organismes de formation doivent :

- Vérifier la présence des élèves et prendre des initiatives appropriées visant à contenir le phénomène et d'éviter un éventuel décrochage.
- Ils sont activés pour une implication précoce des familles ;
- Dans le cas d' une demande de transfert dans une autre école ils doivent veiller à ce que l'institution scolaire ou de formation de sont effectivement disponibles pour accueillir le nouvel élève.

S'il y a un risque de décrochage il faut que:

- l'école ou le centre de formation communiquent aux services sociaux de la municipalité de résidence de l'étudiant sa situation de risque afin d'activer des ressources supplémentaires pour une vérification du processus éducatif ;
- les services sociaux donnent rapidement à l'école ou à l'organisme de formation le résultat et leur éventuelle prise en charge du jeune.

Les responsables des «obligations» relatives à l'école et à l'éducation sont les parents qui sont obligés à les inscrire à l'école ou à la formation. En cas de décrochage il sont passibles des sanctions prévues par la loi. La compétence sur le respect de l'obligation scolaire l'éducation et de l'enseignement de droit-devoir et de la formation est une responsabilité partagée entre: a) la municipalité où le jeune vit; b) le directeur de l'école ou le directeur de l'organisme de formation où l'étudiant est inscrit; c) La province, par l'intermédiaire des services pour l'emploi; d) les entreprises qui emploient le jeune avec un contrat d'apprentissage.

Si le mineur en obligation n'est pas inscrit à l'école ou dans un centre de formation, ni résulte comme employé en apprentissage, et seulement si toutes les initiatives prises donnent des résultats négatifs, les municipalité de résidence alertent le Tribunal pour les mineurs.

Types d'interventions

Au delà des questionnaire, Cefal a fait un groupe de travail composé par les formateur engagés dans les cours de leFP pour échanger les information sur les outils utilisés pour le décrochage. Les typologies d'intervention plus utilisés sont les suivants:

- Guichet pour le soutien psychologique
- Orientation professionnelle
- Counselling
- Support pour la création d'entreprise
- Atelier individuel ou par petits groups dans la formation professionnelle
- Périodes de stage en entreprise (alternance étude/travail)

- **Actions d'insertion sur le marché du travail**

La «garantie pour la jeunesse» est une nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

- **Création d'une activité entrepreneuriale – auto-emploi**

Le gouvernement fournis des incitations pour la création de nouvelles entreprises ou l'expansion de celles qui existent dans les domaines de l'agriculture , du tourisme et de l'artisanat et pour la fourniture de services . Les interventions de facilitation pour la création d'entreprise des jeunes est réglée par le décret 21. Avril 2000, n . 185.

La prestation est versée aux sociétés constituées principalement par des jeunes âgés entre 18 et 35 ans.

Le montant maximal financé est de 2,5 millions d'euros.

Même les régions peuvent décider de donner des incitations financières pour l'auto-emploi des jeunes.

La loi prévoit également un avantage pour les jeunes entrepreneurs à travers le financement de la gestion de l'entreprise. Parmi les services réels sont reconnus: un service de support pour définir leurs business plan et des services formation et une assistance technique à travers des activités de mentorat après l'approbation du projet.

- **Types de soutien/promotion pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail**

La «garantie pour la jeunesse» est une nouvelle initiative qui vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant **à tous les jeunes de moins de 25 ans**, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

Cette offre doit consister en **un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue** et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

- **Sources de financement des initiatives**

Les financements sont publics, en particulier le ESF (European Social Found) et le Programme Garantie pour la jeunesse.

- **Sources de financement de l'insertion sur le marché du travail (emploi)**

Les financements sont publics, en particulier le ESF (European Social Found) et le Programme Garantie pour la jeunesse.

- **Sources de financement de l'insertion professionnelle (création d'entreprise, auto-emploi)**

Le gouvernement fournit des incitations pour la création de nouvelles entreprises ou l'expansion de celles qui existent dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat et pour la fourniture de services. Les interventions de facilitation pour la création d'entreprise des jeunes est réglée par le décret 21. Avril 2000, n. 185.

La prestation est versée aux sociétés constituées principalement par des jeunes âgés entre 18 et 35 ans.

- **Efficacité des initiatives d'après les autorités publiques**

Les autorités publiques impliquées dans les entretiens ont effectivement fourni des données en disant peu sur l'efficacité des initiatives; cependant, certaines considérations peuvent être représentées principalement grâce à une interview que nous avons fait à un administrateur d'une autorité locale de notre territoire. Cet administrateur a fourni des suggestions utiles en termes de perspective.

«Pour lutter contre le décrochage est évident qu'il est nécessaire de penser à des interventions articulés et différenciés qui répondent aux "problèmes de la jeunesse", qui, en se posant comme point de départ qu'il n'y a pas d'enfants à risque, mais il ya des gars en situations de risque, identifient ces situations et les abordent avec une attitude flexible pour comprendre d'où commence le "mal à l'aise".

L'efficacité de la diversité des interventions de lutte contre le décrochage est donc basée sur une approche coordonnée. Cette approche est au cœur de l'ensemble de la qualité de l'éducation, parce que ce n'est pas seulement à «donner un aide» aux enfants en difficulté, mais il s'agit d'assurer un avenir meilleur pour les générations futures. Il faut être conscient de cela quand on veut produire un résultat social, surtout si ce n'est pas un phénomène marginal, mais un phénomène qui touche une grande partie de la population scolaire. Si l'on ne peut y avoir une seule intervention, moins il peut y avoir un acteur qui fait l'intervention. S'il est vrai qu'on ne doit pas perdre de temps à la recherche vaine de coupables, ce qui ne ferait qu'aggraver les difficultés de

ceux qui se sentent appelés en cause (le jeune, la famille, l'enseignant), il est vrai même que seulement une prise en charge conscient du problème peut aider à y remédier. La responsabilité n'est plus la recherche du coupable, mais il s'agit de se impliquer pour trouver une solution possible en examinant les comportements et les compétences. Ce n'est pas un projet qui peut changer, il faut des idées fortes qui guident:

- 1) la prévention, qui doit être en premier la prévention de la sélection;
- 2) le réseau: l'école ne peut affronter seuls la masse inévitable de problèmes, mais elle ne peut même pas penser à donner à quelqu'un d'autre sa fonction qui est central. Le réseau doit se créer autour d'objectifs partagés précises;
- 3) le leadership et l'autonomisation des jeunes: récupérer la direction des jeunes, les faire sentir responsables de leur croissance est probablement la première étape pour une école qui favorise la réussite éducative. En ce sens, sont également crucial toutes activités d'orientation ;

L'attention aux nouvelles générations devrait être basée en fait sur une vision stratégique à long terme et qui peut renforcer la synergie entre éducation formelle, éducation informelle, formation professionnelle et le système de production (monde du travail).

De ces réflexions découle une considération fondamentale: si l'on reconnaît l'importance de la formation des jeunes, nous avons besoin d'investir des ressources dans le développement du système éducatif. Pour faire cela, on doit pas seulement ajouter projet à projet, avec une augmentation de l'intervention et de la fourniture de services, mais il s'agit d'élargir l'horizon des interventions. L'attention aux nouvelles générations devrait être basée en fait sur une vision stratégique à long terme et qui puisse renforcer la synergie entre l'éducation formelle, l'éducation informelle, la formation professionnelle et le système productif.

- **Efficacité des initiatives d'après les organismes et les formateurs**

Les formateurs qui ont répondu au questionnaire ont fourni les informations suivantes pour rendre l'action professionnelle efficace:

- alliance avec la famille comme un partenariat stratégique pour construire un projet commun;
 - le travail en staff (enseignants- superviseur - tuteur) et la création d'une communauté professionnelle des opérateurs de la Formation Professionnelle pour l'échange de bonnes pratiques;
 - pédagogie active pour valoriser les différences;
 - méthodologie de l'alternance;
 - méthodologie de l'entreprise éducative
 - interaction avec le territoire (écoles, autorités locales, entreprises, experts, services de proximité, etc ...)
-
- **Propositions à débattre et à tester**

Il est important que les rapports essaient de couvrir les thématiques étudiées aussi bien à partir des contributions des autorités publiques chargées de planifier les politiques de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire que de celles des organismes et des formateurs chargés de les mettre en œuvre. L'analyse doit ainsi couvrir la mise en œuvre pratique ainsi que l'efficacité testée de ces politiques.

En ce qui concerne d'éventuelles particularités locales, il n'y a pas lieu de les évaluer quantitativement mais uniquement de façon qualitative. Elles ne doivent pas être présentées par conséquent comme des résultats généraux mais comme des éléments d'analyse contribuant à l'ensemble de l'étude.

3. Présentation de deux (2) Bonnes pratiques

Pratique Tutor IeFP

Présentation de 2 bonnes pratiques (BP) par partenaire (1-2 pages par pratique) ayant trait à l'insertion des jeunes issus du décrochage scolaire (et non pas liées à sa prévention) avec les éléments suivants :

- Présentation de l'organisme présentant la BP
- Présentation du contexte de la BP
- Présentation de la BP (public-cible, contenu et méthodes, résultats)
- Critères de sélection de cette BP
- Autres informations importantes

L'organisme présentant la BP est CEFAL Emilia Romagna qui, comme neuf autres centres de formation professionnelle dans la région métropolitaine de Bologne, inclut dans sa structure organisationnelle le professionnel nommé « TUTOR IEFP »

Le tutor IEFP travaille dans le cadre des cours d'Instruction et Formation Professionnelle pour jeunes des 15 par 18 ans.

Le tutor IEFP ne déroule pas d'activité d'enseignement mais il déroule les devoirs suivants:

- médiation à l'intérieur du groupe classe en cas de problématique
- médiation avec les professeurs
- entretiens individuels motivationnels et d'orientation
- rapporte avec la famille de l'et/ou tuteur
- relation avec les services du territoire
- organisation et gestion de l'expérience de la formation en usine
- accorde avec les tutor provinciaux en cas d'abandon et/ou difficulté dans le séjour
- accompagnement du jeune aux services actifs éventuels sur le territoire (éducation sexuelle, prévention de l'usage de substances, etc)

Le tuteur complète et enrichit les processus éducatifs avec des interventions visant à une meilleure compréhension des caractéristiques individuelles et collectives et à la facilitation du processus d'apprentissage, d'intégration et de résolution des situations à risque. Dans ce cadre sont inclus des projets individualisés de formation (PIF), c'est à

dire des parcours de formation que le tuteur construit à partir des besoins spécifiques de chacun des élèves qui montrent des difficultés particulières à suivre les programmes de formation standard.

Le formateur-tuteur développe et met en œuvre des plans d'action, en accord avec le coordinateur et les formateurs, en tenant compte des besoins professionnels et individuelle exprimées par le marché du travail local et compatible avec la formation; il contribue à la promotion du développement professionnel, humain, civique de l'élève.

Le tuteur IEFP est un professionnel prévu par le contrat nationale de travail de la formation professionnelle ; il effectue annuellement 1590 heures de travail, dont 800-1000 directement avec les élèves, tandis que les autres sont utilisés pour rencontrer les familles, les services sociaux, les entreprises, etc .. ou pour préparer des rapports et pour la gestion de la conformité bureaucratiques.

Pour se préparer à ce rôle, le Tuteurs IEFP doivent participer à une formation spécifique psycho-pédagogique, préparé par le Service Ecole de de la ville métropolitaine, et doit être suivi pendant au moins une année scolaire par un Tuteur déjà en service.

Pratique: Projets antidispersion régionaux

La réalisation du " Projet régional antidispersione pour encourager le respect de la scolarité obligatoire" est organisée par un consortium temporaire composé par tous les organismes accrédités par la région Emilia Romagna pour la réalisation des parcours de éducation et formation professionnelle (leFP).

La grande majorité des étudiants (15-17 ans) dans le système de l'éducation e Formation professionnelle (leFP) viennent d'une histoire scolaire intense marqué par des conflits, des malaises, des accumulations de interruptions ou des retards dans l'apprentissage et l'échec scolaire ultérieure.

La personnalité d'un adolescent est inévitablement marqué et il croîtra dans l'insécurité, dans la certitude d'être rejeté par ceux qui, peut-être, aurait pu faire plus. L'expérience nous enseigne que, après avoir fermé les portes de l'école, certains de

ces étudiants arrivent dans l'éducation et la formation professionnelle avec l'espoir intime de trouver leur propre chemin en apprenant un métier. Et ce est à ce moment que pour les conseillers et formateurs commence le défi les plus dangereux. Comment gagner dans ces étudiants, la confiance envers le système de l'éducation et comment minimiser les risques d'une nouvelle faillite?

L'Emilie-Romagne a décidé d'essayer la voie d'un plan régional, systématique et important, pour lutter contre le décrochage scolaire, en appelant 9 établissements de formation autour de la « table de programmation » et en impliquant plus de trois mille adolescents entre 14 et 16 ans. Les étudiants qui ont participé au projet sont pour diverses raisons dans une condition social ou culturel défavorisé et ils ont tous des retards de scolarisation ou une scolarisation irrégulière, souvent difficiles à documenter comme dans le cas des étudiants étrangers.

Les données révèlent que, sur trois ans, nous avons réussi à atteindre à une initiative importante et généralisée qui a touché toute la région.

Globalement chaque année, sont fait environ neuf mille heures d'activité. Une initiative de cette ampleur était possible parce que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, en Émilie-Romagne il y a un système régional qui lie les organismes IEFP titulaires de cours de trois années à développer une projection commune et unifiée dans l'intégration étroite avec les écoles.

Le résultat est que les organismes du réseau régional (AECA, ENAIP, IAL, ECIPAR, Enfap, le regroupement des Centres à la propriété publique dans les différentes communes, la Fondation Aldini Valeriani et la Fondation Simonini), groupé et coordonnés par AECA, ont travaillé ensemble pour étudier, concevoir et tester des méthodologies de lutte au décrochage. Le travail conjoint a porté ses fruits et on a mis en place un ensemble d'interventions qui va dans quatre directions:

1. encourager tous à l'achèvement de la scolarité obligatoire;

2. assurer des actions de réorientation, la récupération, le soutien, l'amélioration, l'évaluation et la certification des compétences culturelles, afin d'assurer la continuité de la formation des garçons engagés dans des trajectoires individuelles;
3. créer des conditions pour l'inclusion sociale et la formation de tous les gars, en incluant dans le processus éducatif ceux qui ne fréquentent pas ou sont en décrochage, et d'assurer des dispositions pour faciliter le développement des compétences de base, pour acquérir un diplôme ou une qualification professionnelle;
4. soutenir l'acquisition équilibrée et cohérente des compétences, afin d'assurer l'équivalence effective des parcours scolaires et l'accomplissement de l'obligation scolaire et formative.

Les diverses organisations ont fait des choix de priorités en ligne avec son territoire spécifique et avec leur propre expérience pédagogique. Comme exemple, nous rapportons l'actualisation de cette pratique effectué par un organisme de formation professionnelle de la Romagne.

L'organisme a choisi d'intervenir prioritairement dans des activités d'accueil et d'orientation, l'apprentissage de la langue italienne pour les étudiants étrangers, le développement des compétences de base obligatoires (axes langues, les mathématiques, la science et la technologie, historiques et sociaux), dans l'enseignement personnalisé des compétences de base, dans l'aide à l'étude pendant l'été et dans l'évaluation des compétences. 760 étudiants ont participé aux activités.

Sur la base de la réflexion sur les conditions d'incertitude et de fragilité de beaucoup de jeunes impliqués dans le projet, "la phase d'accueil et d'orientation" a été traitée en détail.

Les opérateurs / formateurs se sont engagés dans une véritable action de marketing, en essayant de donner aux enfants une image d'un environnement éducatif moderne et concret et en essayant de mettre en évidence, d'un ton déterminé et jamais critique, les particularités de la formation professionnelle par rapport à l'école, identifié par beaucoup d'entre eux comme le lieu de l'insécurité et des échecs.

Conscient que un début positif peut jeter les bases d'un bon séjour dans le centre, on a donc décidé de consacrer dix jours à ce moment de l'accueil, au cours desquelles les garçons ont pu connaître et se familiariser avec les enseignants, les conseillers et tuteur, ils ont pu mieux connaître les objectifs du cours choisi et le potentiel d'emploi du métier, ils ont visité les classes et les laboratoires, et se familiariser avec les règles qui régissent la vie du centre de formation.

Les orientateurs ont travaillé notamment pour connaître le véritable intérêt des enfants pour le choix professionnel et de détecter les compétences de base des nouveaux étudiants dans les différents domaines. Dans certains cas, par conséquent, la phase d'accueil et d'orientation vise à renforcer la motivation pour le choix pris. Dans d'autres cas cette phase a eu une fonction plutôt d'informations sur les différentes cours et, d'autres cas encore, elle a permis de raddresser à un autre qualification des étudiants qui avaient d'abord choisi un profil que les orientateurs ne considéraient pas juste par rapport aux compétences, préférences et aux attentes de l'élève.

Nous savons que, afin de s'intégrer dans un pays étranger, la connaissance de la langue et une condition préalable, c'est pourquoi l'une des mesures d'urgence qui ont été activés dans le projet de lutte au décrochage voit la réalisation de "modules de alphabétisation à la langue italienne» pour jeunes enfants de citoyens non-UE. L'expérience de terrain a montré que pour accrocher des gars qui viennent d'arriver dans notre pays, et qui pour diverses raisons peuvent éprouver un impact négatif par rapport à l'école, il est essentielle de les aider à avoir une compréhension suffisante de la langue et de la culture italienne, car cela est un point de départ positif de laquelle dépend la réussite de leur parcours dans les mois et les années suivants.

En qui concerne les outils de "apprentissage individualisé", le fait de relever les connaissances de chaque élève dans les différentes disciplines, par test d'entrée, a permis aux formateurs d'identifier le niveau moyen de la classe et d'organiser le programme d'enseignement sur les caractéristiques de ce groupe spécifique. On a donc retravaillé les arguments et les thèmes jugés essentiels pour homogénéiser le

niveau de connaissance du groupe et être en mesure de débiter la planification des programmes scolaires.

Les résultats des activités d'accueil et d'orientation ont été inclus dans le « dossier personnels de l'étudiant », un document qui a pour fonction de recueillir des informations utiles pour tracer le profil du garçon / fille au moment de son entrée en formation. Les formateurs et conseillers se sont réunis régulièrement pour la compilation de l'outil et chaque dossier individuellement été stockés et mis à jour périodiquement et intégrée.

Après les étapes initiales de l'accueil et de l'orientation, le projet a continué avec des activités éducatives de récupération et / ou la mise à niveau des compétences de base. Les protagonistes de ces activités ont été les étudiants, mais aussi les tuteurs et les enseignants. Les activités de tutorat ont eu lieu dans la tradition du modèle formative du centre de formation, donc avec un multiple valeur éducative / formatif lié à l'écoute, le soutien à l'apprentissage, le renforcement de motivation, la facilitation de la communication et des relations, la gestion et le suivi de l'organisation de la classe. L'enseignement, étant donné les caractéristiques de fragilité individuelle et la présence d'étudiants d'autres pays, a eu lieu dans l'après-midi avec l'objectif de renforcer la base de connaissances sur des axes culturels. Pour les étudiants ayant moins de difficulté, étaient préparés des activités concernant l'amélioration des compétences déjà présentes dans le programme et à travers un travail interdisciplinaire. Dans les mois précédant la fin de la formation ont été menées interventions de soutien visant uniquement aux étudiants à risque d'échec, identifié par le conseil de classe et soutenu par un tuteur qui, même au niveau individuel, a travaillé avec l'étudiant sur l'écart à renforcer pour passer à l'année suivante. Comme dans d'autres expériences, une grande partie de l'enseignement a été menée en atelier, l'apprentissage a été inspirée par le « learning by doing », c'est à dire apprendre en faisant. Ainsi, chaque classe a été impliqué dans la préparation d'un événement (par exemple, l'installation d'une exposition de photos), avec l'aide des formateurs, qui a soutenu les élèves à exercer les connaissances de base acquises, démontrant ainsi que les résultats ont été atteints.

Maintenant dans sa quatrième année de fonctionnement, on peut dire que le projet a eu succès pour avoir contacté un grand nombre d'adolescents à risque, en utilisant une grande gamme de méthodologies, d'outils et de ressources. En plus, le facteur qui rend cela une expérience d'intérêt est d'avoir recherché des solutions au problème du décrochage en adoptant un système unifié et intégré par les entités titulaires de cours de éducation et de formation professionnelle ; tout en retenant ses propres spécificités, ils ont travaillé dans une perspective de système intégré, mais toujours avec un point de vue sur les spécificités territoriales.